

L'AAPC avance ses propositions pour le Mémorial national aux victimes du communisme

OTTAWA, LE 23 FÉVRIER 2015 – L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) demande respectueusement que le site choisi pour l'érection du Monument commémoratif aux victimes du communisme soit réexaminé.

L'AAPC ne croit pas que l'emplacement proposé, voisin de la Cour suprême du Canada, soit approprié pour ce monument, car il se situe sur l'emplacement désigné pour la cour fédérale, dans le cadre de la vision et du plan à long terme (VPLT) pour la Cité parlementaire et la Cité judiciaire. Ce nouveau bâtiment viendra compléter la triade d'édifices en s'ajoutant à la Cour suprême du Canada au nord, conçue par Ernest Cormier, et à l'Édifice de la justice à l'est, conçu par Burritt et Horwood Architects. Le monument commémoratif semble être conçu comme un élément permanent, alors qu'à l'emplacement actuel, on ne devrait envisager qu'un monument temporaire. La VPLT montre non seulement un édifice, mais indique également un stationnement souterrain, des tunnels et installations souterrains y compris de livraison et d'entreposage à cet endroit même. De toute évidence, placer un monument à cet endroit entraverait la construction d'un édifice futur parlementaire ou judiciaire, et la mise en œuvre de tous les plans à long terme dans le secteur.

La vision et le plan à long terme (plan VPLT) pour la Cité parlementaire et la Cité judiciaire préparés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et approuvés par la Commission de la capitale nationale, ont évolué au cours de décennies de consultations auprès d'architectes, d'urbanistes et d'architectes paysagistes reconnus et des parties prenantes. Le plan VPLT n'indique pas l'érection d'un monument sur le site contesté, mais la construction d'un bâtiment aux proportions appropriées.

L'AAPC suggère qu'un nouvel emplacement pour le monument soit identifié. À noter : le secteur des Plaines-LeBreton fut jugé approprié pour le Monument national de l'Holocauste et pour le Monument aux pompiers canadiens. Si l'emplacement actuel adjacent à la Cour suprême est retenu, l'AAPC suggère de revoir la conception du monument afin de pouvoir le déplacer au moment de la construction d'un édifice parlementaire ou judiciaire sur ce site.

À propos de l'AAPC

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) est une association professionnelle représentant plus de 1900 architectes paysagistes membres d'une association provinciale ou territoriale. De plus, l'AAPC agrée plusieurs programmes d'enseignement en architecture de paysage au pays. Les prix d'excellence de l'AAPC soulignent les œuvres distinguées et l'AAPC a décerné un prix d'excellence au plan VPLT en 2007.

De nos jours, les architectes paysagistes prennent part à la conception, à la planification et à la gestion de milieux urbains, ruraux et naturels dans l'ensemble des provinces et territoires au Canada, et dans de nombreux pays. Les architectes paysagistes canadiens sont réputés pour leur vision, leur créativité, leur sensibilité et leur sens pratique dans tous les aspects de leur profession. Ils créent des espaces extérieurs originaux pour les citoyens, tout en protégeant et en améliorant l'environnement. À l'échelle pan-canadienne, l'AAPC est le porte-parole des architectes paysagistes. L'AAPC, par l'entremise de ses associations constituantes provinciales, encadre la profession par l'octroi de permis et par l'agrément de ses membres.

Pour de plus amples renseignements :

Carol Craig, AALA, FCSLA, AAPC, présidente ou Michelle Legault, directrice générale, AAPC

1-866-781-9799 | executive-director@csla-aapc.ca

ou

Linda Dicaire, OALA, FCSLA

613-746-2775 | linda.dicaire@gmail.com